

TABLEAU DES 5 JOURS

Elections municipales 15 et 22 mars 2026

I – INSCRIPTIONS DEROGATOIRES PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.30 DU CODE ELECTORAL :

N° Electeur	Nom	Prénom	Date de naissance	Motif de l'inscription
		NÉANT		

II – RADIATIONS DEPUIS LA DERNIERE LISTE ARRÊTÉE DU 20 Février 2026 :

N° Electeur	Nom	Prénom	Date de naissance	Motif de la radiation
		NÉANT		

A Buxières d'Aillac, le 10 mars 2026

Le Maire de Buxières d'Aillac



Didier GUENIN

